



LIGUE D'Auvergne D'ESCRIME



Correspondance à adresser à : Gerard DULIN
23 RUE J.PH. RAMEAU
63800 COURNON
☎/Fax 04.73.77.75.83
gdulin@wanadoo.fr

cournon le 06 décembre 2007

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 03 DECEMBRE 2007

■ Clubs Présents :

- MOZAC (Me. RUDEL – M.DEGEORGE) – ORCET(Mme. SCHEMITH) – CHAMALIERES(M.HENON) – COURNON (Me. DUREISSEIX) – ISSOIRE (Me. CHEYROUSE) – CADETS DU VELAY (Me. DUBREUIL) – CHOMELIX (Me. BOUHKERS – VICHY (M. GUILLOT) – MONTLUCON (Me. NOIRET , M. LEPELTIER) – CHAMPEIX (Me. BELLANGER)

■ Comites départementaux présents : Haute Loire (M. SAIGNOL) – Puy de dôme (M.PENET)

■ Membres du Comite directeur présents :

- – Mme DUBREUIL – Mme JAMOT – MM. MOLLE - PITIOT – GUILLOT - DULIN

■ AFFILIATIONS :

- Il est rappelé que les affiliations des clubs doivent parvenir à la F.F.E. au cours du mois de septembre signées par le Président du club et par le Maître d'armes il faut également que les licences du Président, Me. d'armes et secrétaire du club soit validées.

■ STATUTS :

- Les statuts des clubs et comités départementaux doivent être en conformité avec ceux de la F.F.E.

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

LICENCES :

- **P**our que les arbitres soient répertoriés au niveau de la F.F.E. les clubs doivent cocher les cases du niveau arbitrage de l'intéressé lors des demandes de licences ceci est également valable pour les licences des maîtres d'armes.
- **P**our être élu au comité directeur d'un club il faut être licencié depuis au moins six mois et dans ce club. Le tarif des licences dirigeants devrait faciliter dans une certaine mesure la prise de licences par de nouveaux dirigeants.

ARBITRAGE :

- **L**a liste des arbitres est à mettre à jour, veuillez signaler à M.BESSON les arbitres de votre club qui sont en possession d'un diplôme et qui ne sont pas sur les listes.
- **S**uite au courrier de M.BESSON il est fait rappel du passage **obligatoire** du Q.C.M. pour différents tireurs en instance de devenir arbitres.
- **M.** MOLLE doit pointer les arbitres ayant une licence, si pas de licence au 01 janvier 2008 ils seront supprimés de la liste des arbitres.
- **L**es arbitres stagiaires DEPARTEMENTAUX doivent faire leur formation en arbitrant les petites catégories : poussins, pupilles. 5 compétitions au cours de la saison afin de valider leur formation.
- **L**orsque les clubs organisateurs de tournois, challenge, CN, envoient la convocation ils devront préciser le niveau des arbitres qu'ils désirent en fonction des catégories engagées.
- **U**ne feuille de suivi d'arbitrage devra être tenue au cours de la compétition.
- **U**ne feuille de disponibilité des arbitres va être éditée et distribuée dans les clubs afin que les arbitres choisissent les compétitions ou ils désireront opérer.
- **M**e. DUREISSEIX demande la titularisation en temps qu'arbitre départemental de VYE Antoine : celui ci sera suivi lors de la compétition du 9 décembre à CLERMONT, si ses compétences sont Ok, il sera titularisé au 01 janvier 2008.
- **P**our DUENAS Maeva du club de MOULINS, elle devra passer son Q.C.M au mois de juin, avant sa titularisation.
- **A** la demande des clubs, Me. METAIS peut il communiquer les notes des tireurs ayant passés le Q.C.M. d'arbitrage du mois de septembre 2007.
- **Régionalement :**
 - **L**es arbitres seront indemnisés à la demi-journée ou à la journée comme nous le faisons précédemment sans l'avoir écrit jusqu'à ce jour. Ceci afin d'éviter une augmentation exagérée des frais d'arbitrage à la charge de la ligue. Etant bien entendu que le nombre d'arbitre sur une compétition doit être en rapport au nombre de pistes utilisées. Nous ne sommes pas contre un certain volant d'arbitres supplémentaires mais cela doit être raisonnable et fait appel au bon sens des organisateurs. Un arbitre convoqué qui n'arbitre pas doit être indemnisé, ceci reste valable.
 - **L**e système de mutualisation mis en place dans le Puy de dôme puis dans la ligue pour les épreuves régionales par la suite (système adopté depuis par d'autres ligues) n'est pas une obligation, c'est un choix fait pour aider les clubs, qui indirectement est à leur charge, par l'intermédiaire des licences.
 - **A**ucune subvention n'alimente le budget de la ligue pour son fonctionnement en dehors de la part prise sur les licences et affiliations. Les subventions accordées par la D.R.D.J.S. ou le Conseil Régional concernent les aides à des actions bien définies qui ne sont versées par la suite que sur présentation de justificatifs.

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

■ C.C.N.S

- Il faut appliquer la convention, chaque club ayant un employé doit tenir un registre (registre unique du personnel, existant chez EXCACOMPTA dans le commerce, dans lequel sera consigné les noms, prénoms, adresse, date de naissance, N° de S S, date d'entrée, date de sortie etc...).

■ CONSEIL REGIONAL :

- Si vous voulez inscrire des compétitions ayant un caractère promotionnel pour le sport le signaler auprès du Président M.PITOT. Inscrit à ce jour, le circuit national fleuret seniors du S.E.S.C et le championnat de France à MOULINS. Les clubs organisateurs doivent constituer un dossier en double exemplaire, un pour le C.R.O.S et un pour le Conseil Régional.

■ DIVERS :

- Le C.R.O.S organise le 11 décembre 2007 à 18H30 au C.R.O.S. place des BUGHES à CLERMONT FD une séance de formation pour ceux qui ont des difficultés à remplir les dossiers du C.C.N.S.
- Le championnat de France cadets se déroulera cette année en GUADELOUPE, le tarif du déplacement pour le vol aller / retour et 3 nuits sur place et de 610 €. Les sélectionnés recevront une indemnité de la ligue en fonction du nombre.
- Le Président, à titre exceptionnel, donne les récompenses de l'épreuve H2012 régionale, qui a été organisé à ORCET le 11 novembre 2007, aux clubs ayant une des tireurs classés dans les 4 premières places. Ce n'est pas un championnat de ligue donc les récompenses normalement sont à la charge du club organisateur.
- Pour les déplacements du prochain circuit H2012 de zone du 27 janvier 2008, qui se dérouleront pour le fleuret à VALENCE et pour l'épée à ROMANS, M.PENET envisage un transport collectif, les deux circuits étant proches l'un de l'autre. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec lui le plus rapidement possible.
- Les trophées du C.R.O.S. se dérouleront le 23 janvier 2008 à la maison des sports de CLERMONT. Une demande de trophée a été formulée pour Annick MARTIN du club de MOULINS championne du monde épée catégorie vétérans à SYDNEY
- **N'oubliez pas de faire parvenir au secrétariat de la ligue les modifications éventuelles de la composition de vos comités directeurs ou tout autre changement pour nous permettre de tenir l'annuaire à jour. Ce qui sera le cas au premier semestre pour les clubs et les comités départementaux qui doivent prévoir dès à présent leur date d'assemblée générale électorale en 2008.**
- **Rappel : la loi de 1901 sur les associations prévoit une assemblée générale obligatoire chaque année dans les 6 mois suivant l'arrêté des comptes.**

le secrétaire

Le Président